

Carte 64 : Relation du projet avec les éléments touristiques dans l'AEI.

	RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
	MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet en mètres	
74	23	Chambonchard	Église Saint-Martin de Tours	Inscrit	Modéré	L'église est située au cœur du village de Chambonchard, dans le creux de la vallée du Cher. Le relief encaissé masque les visibilités depuis le monument et ses abords immédiats. Quelques visibilités sont identifiées depuis le nord du périmètre de protection, le long de la D109, mais limitées aux extrémités de pales en mouvement que l'on perçoit au-dessus des versants boisés et sans covisibilité possible avec le monument.	Nul	2161	
75	23	Chambonchard	Château de Ligondeix	Inscrit	Modéré	Des visibilités vers le projet sont identifiées depuis le monument, notamment depuis la tour du château. Ses abords immédiats permettent également des vues assez nettes en direction du projet. Le périmètre de protection est parcouru de multiples chemins qui offrent quelques covisibilités.	Modéré	1488	

Tableau 31 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

	SITES EMBLÉMATIQUES							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet en mètres	
23, 03 et 63	Rougnat, Charron, Fontanières, Évaux-les-Bains, Chambonchard	Vallée du Cher	Présence de deux MH inscrits dans le périmètre du site emblématique au sein de l'AEI	Modéré	Dans le périmètre de l'AEI, les vues en direction du projet depuis le périmètre du site emblématique sont assez fréquentes. Elles se concentrent par contre essentiellement au niveau des rebords de plateaux. Depuis le creux de la vallée, les visibilités vers le projet sont masquées par le relief. Depuis la rive droite de la vallée du Cher, les vues sont plus lointaines mais le projet marque assez nettement le paysage (Vue 13 du carnet de photomontages). Les visibilités les plus directes vers les éoliennes sont identifiées depuis la limite ouest du site emblématique, et notamment à proximité des hameaux de Roche, le Ligondes ou le Prat et le Thermont.	Modéré	L'éolienne E6 est située dans le périmètre du site emblématique	

Tableau 32 : Relations du projet éolien avec le site emblématique de l'aire d'étude immédiate.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet en mètres
23	Chambonchard	Église Saint-Martin de Tours	Inscrit	Modéré	L'église est située dans le bourg de Chambonchard, dans le creux de la vallée du Cher. Le relief encaissé masque les vues en direction du projet. Une vue partielle, limitée aux extrémités des pales d'éoliennes est possible depuis la limite nord-est du périmètre de protection, le long de la D915, mais sans covisibilité possible avec le monument.	Nul	2 161
23 et 03	Chambonchard, Saint-Marcel- en-Marcillat, la Petite-Marche	Parcours de pêche	-	Modéré	Localisé dans le creux de la vallée, au plus près de la rivière, le relief encaissé dissimule les vues en direction du projet éolien.	Nul	2 070 au plus près
03	La Petite Marche, Saint-Marcel- en-Marcillat	Routes vallonnées de la Combraille	-	Faible	Ce circuit de randonnée est localisé dans le département de l'Allier. Il croise le périmètre de l'AEI au niveau de la vallée du Cher. Le caractère encaissé de la vallée limite les visibilités en direction des éoliennes depuis cet itinéraire. Quelques vues partielles sont possibles depuis les abords de la D915.	Très faible	1 970
23	Chambonchard	Château de Ligondes	Inscrit	Faible	Les vues sont légèrement atténuées depuis les abords immédiats du château. Les étages supérieurs permettent des vues plus franches. Les perceptions sont ensuite plus directes depuis le chemin d'accès au château ainsi que depuis la D20 qui traverse le secteur ouest du périmètre de protection (Vue 17 du carnet de photomontages).	Modéré	1 488
23	Évaux-les-Bains	Tour d'Évaux-les-Bains	Le circuit traverse des périmètres de MH mais dans l'AER	Modéré	Le circuit d'Évaux-les-Bains permet d'apprécier des éléments patrimoniaux contenus dans la ville ainsi que la campagne bocagère environnante située au sudest. Dans le secteur de l'AEI que traverse le circuit, les visibilités sur le projet éolien de Chambonchard sont assez directes car la trame bocagère est peu étoffée (Vue 16 du carnet de photomontages).	Modéré	1 230 au plus près
23, 03 et 63	Château-sur-Cher, Saint- Hilaire, Saint-Fargeol, Saint- Marcel-en-Marcillat, la Petite Marche, Chambonchard,	Chambonchard	Le circuit traverse deux périmètres de MH	Modéré	Depuis le creux de la vallée du Cher, les vues sont masquées par le relief. Sur les espaces de plateau adjacents, les vues en direction du projet sont plus directes. (Vue 13, Vue 17 et Vue 19 du carnet de photomontages).	Modéré	1 000 au plus près
23, 03 et 63	Évaux-les-Bains, Château-sur- Cher, Saint-Marcel-en-Marcillat, Chambonchard	La vallée sauvage du Cher	Traverse le périmètre du MH du château de Ligondeix	Modéré	Le sentier emprunte fréquemment les versants abrupts de la vallée pour remonter ensuite vers les espaces de plateau. Dans le creux de la vallée, le relief ainsi que les boisements couvrant les versants occultent les vues vers les éoliennes. Les perceptions sont plus directes depuis les rebords adjacents, notamment à proximité des lieux de vie et de leur chemin d'accès (Vue 13, Vue 17, Vue 21 et Vue 24 du carnet de photomontages).	Modéré	530 au plus près
23	Chambonchard	Circuit des éoliennes	-	Modéré	Les visibilités sont importantes depuis l'ensemble du circuit qui passe au plus près des éoliennes E3, E4, E5 et E6. Pour la partie localisée dans la vallée du Cher, les perceptions sont atténuées voire masquées par le relief ainsi que les boisements qui couvrent les versants.	Fort	Emprunte le périmètre de la ZIP sud

Tableau 33 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.

6.2.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.2.2.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...), délimitées par des linéaires bocagers peu étoffés. La ZIP ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en termes de paysage ou de patrimoine. La particularité du site est d'accueillir déjà un parc éolien en fonctionnement : celui de l'Aérodis les Chaumes. Deux éoliennes sont localisées dans le périmètre de la ZIP et les autres à proximité immédiate. Le sud de la ZIP est occupé par le bois de la Roche, lui-même inclus dans le périmètre du site emblématique de la vallée du Cher. Le projet est néanmoins implanté au nord de cet ensemble et les interférences visuelles avec ce dernier restent limitées. A noter également que la ZIP sud est parcourue par le chemin de randonnée du circuit des éoliennes. Il s'agit d'un itinéraire de découverte permettant d'aller à la rencontre du parc éolien des Chaumes.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants ne connaîtront pas de travaux d'élargissement et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (5,5 m de bande roulante, 5,5 m de largeur minimum dégagée). Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 8 170,6 m² sur 437 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements sont aussi conservés durant l'exploitation.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise, ce qui facilitera leur intégration dans le contexte paysager ou les routes et chemins d'accès apparaissent dans des teintes similaires (mesure Ctr2).

L'impact est modéré.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles seront cependant peu visibles depuis les routes et hameaux environnants.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront sont enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. L'impact est nul.

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est d'environ 23,4 m², pour une hauteur de 2,8 m. L'architecture d'un poste de livraison standard est banale et sans qualité particulière mais se situe dans un contexte rural ou plusieurs bâtiments agricoles de grandes dimensions sont perceptibles dans le paysage proche. *L'impact est faible*.

Il a été choisi de peindre le poste de livraion d'un RAL vert foncé (voir mesure E1) afin de favoriser son intégration paysagère. Il s'agit également de s'harmoniser avec la couleur du poste de livraison du parc des Chaumes. *L'impact est très faible*.

6.2.8 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- « ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est très faible ou faible.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La liste des projets existants ou approuvés est dressée selon des critères de distance au projet et selon les caractéristiques des ouvrages recensés. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate.

6.2.8.1 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Dans ce chapitre, 10 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la «Carte 66 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée et points de vue pour l'étude des effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.», page 244 et présentés au chapitre 5 du carnet de photomontages en annexe.

	PHOTOMONTAGES DES EFFETS CUMULATIFS							
N° PM	Enjeu	Localisation	Effet cumulé					
2	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme	Sommet de la tour du château des Ducs de Bourbon	Très faible					
3	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères	Secteur sud-est de l'agglomération de Montluçon	Très faible					
9	Effets cumulés / relations avec les structures paysagères / axe de communication / tourisme	D20, le long du GR653	Modéré					
11	Effets cumulés / relation avec les structures paysagères / lieu de vie / patrimoine / axe de communication	Abords du stade sportif d'Evaux-les-Bains	Faible					
13	Effets cumulés / relation avec les structures paysagères / lieu de vie	Rive droite de la vallée du Cher entre Clautrier et Fromental	Faible					
17	Effets cumulés / lieu de vie / patrimoine / tourisme	Hameau le Ligondes	Modéré					
25	Effets cumulés / lieu de vie	Limite ouest du hameau de Roche	Faible					
26	Effets cumulés / lieu de vie	Chemin d'accès au hameau de La Chassagne	Faible					
30	Effets cumulés / axe de communication / lieu de vie	Limite sud du hameau du Theix	Faible					
22	Effets cumulés / lieu de vie	Hameau de Feyneraud	Modéré					

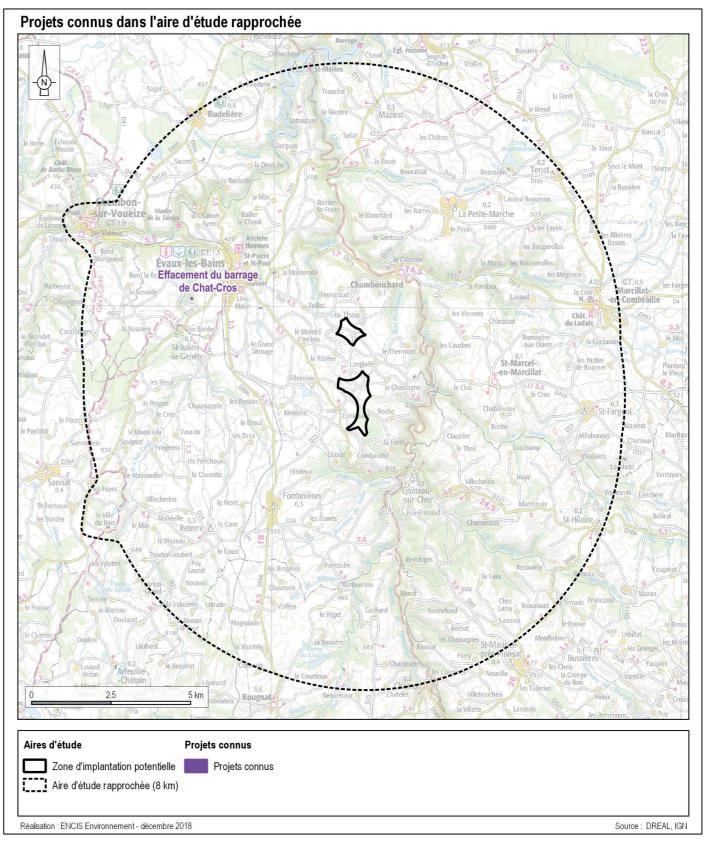
Tableau 34 : Liste des photomontages pour les effets cumulés.

6.2.8.2 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En janvier 2020, un projet connu est recensé. Il s'agit de l'effacement du barrage du Chat-Cros. La réalisation des travaux a eu lieu de 2016 à 2018. Comme il s'agit d'un projet relativement récent, il a été choisi de le notifier.

Le site est localisé au niveau de la limite sud du site inscrit du Chat-Cros. A cet endroit, le relief encaissé de la vallée masque les perceptions en direction du projet éolien de Chambonchard. Les effets cumulés sont donc nuls.



Carte 65 : Localisation du projet connu au sein de l'aire d'étude rapprochée.